



SERVICE D'ACCUEIL MINIMUM DANS LES ECOLES DE TRELAZE

INFORMATION AUX PARENTS D'ELEVES

(mise à jour du 17 janvier 2023)

La loi du 20 août 2008 charge les communes d'organiser un service minimum d'accueil lorsque 25% des enseignants d'une école sont en grève.

UN MOUVEMENT DE GREVE NATIONAL EST PREVU CE JEUDI 19 JANVIER 2023.

Le taux d'enseignants grévistes de l'école de votre/vos enfants n'atteignant pas les 25%, **l'accueil de tous les élèves, enseignant gréviste ou non, se fera dans l'école.**

Les services périscolaires (garderies matin et soir, TAP, restauration...) **étant aussi impactés par le mouvement de grève**, je vous invite à vous référer au tableau ci-dessous :

ECOLE	Temps scolaire	Restauration Scolaire	Services périscolaires
Ecole Gérard PHILIPPE Maternelle	Moins de 25% d'enseignants grévistes Accueil à l'école de TOUS les élèves	<u>PAS DE RESTAURATION</u> (fin de l'école à 12h05)	<u>PAS DE SERVICE PERISCOLAIRE</u> (pas de garderie matin et soir) <u>PAS DE TAP</u> Pas d'accueil à l'après-midi

Lamine NAHAM,
Maire